

Réunion du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 24/06/2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, JAMET Jérôme
Dominique GIBERT a donné pouvoir à Thierry CHARRET /formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Excusé : GIBERT Dominique (a donné pouvoir)

Registre des délibérations : n°23/2022

Révision des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Fixe les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

	Matinées	Après Midi
Enfants de Chazemais	2,35 euros	3,00 euros
Enfants de Audes et St Désiré	3,50 euros	4,15 euros

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

DÉCIDE que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022.

AUTORISE le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 5 juillet 2022

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

